

ÉCOLE DES PONTS PARISTECH,
SUPAERO (ISAE), ENSTA PARISTECH,
TELECOM PARISTECH, MINES PARISTECH,
MINES DE SAINT-ETIENNE, MINES DE NANCY,
TÉLÉCOM BRETAGNE, ENSAE PARISTECH (FILIERE MP)
ÉCOLE POLYTECHNIQUE (FILIERE TSI)

CONCOURS D'ADMISSION 2011

LANGUES VIVANTES

Durée de l'épreuve : **1 h 30**

L'emploi de tous documents (dictionnaires, imprimés, ...) et de tous appareils (traductrices, calculatrices électroniques, ...) est interdit dans cette épreuve.

Sujets mis à la disposition des concours :

CYCLE INTERNATIONAL, ÉCOLES DES MINES, TELECOM INT, TPE-EIVP

Cette épreuve est commune aux candidats des filières MP, PC, PSI.

Pour faciliter la correction de l'épreuve, les candidats écriront leur texte toutes les deux lignes.

L'épreuve de langue vivante est constituée, d'une part, d'un THÈME, et d'autre part, d'un EXERCICE D'EXPRESSION ECRITE qui n'est pas un exercice de contraction et qui consiste à répondre à deux questions.

- Le thème est noté sur 8.*
- La première question est notée sur 5.*
- La deuxième question est notée sur 7.*

La réponse à la première question devra comporter 70 mots au minimum, sans dépasser 120 mots. Elle permet d'évaluer la compréhension du texte et la capacité des candidats à s'exprimer avec leurs propres mots.

La réponse à la deuxième question devra comporter 110 mots au minimum, sans dépasser 200 mots. Plus ouverte, elle permet d'apprécier les qualités d'expression, de jugement et d'argumentation.

Dans les deux questions de l'exercice d'expression écrite, le candidat indiquera lui-même le nombre de mots employés dans sa réponse.

Le non respect des limites indiquées sera sanctionné.

Les candidats sont priés de mentionner en tête de leur copie la langue dans laquelle ils ont composé. Il est rappelé que cette langue est obligatoirement celle qu'ils ont indiquée dans leur dossier d'inscription.

Les candidats trouveront l'épreuve d'allemand à la page 2, l'épreuve d'anglais à la page 4, l'épreuve d'arabe à la page 6, l'épreuve d'espagnol à la page 8, l'épreuve d'italien à la page 10 et l'épreuve de russe à la page 12.

Remarque : *Les références et les titres du thème, lorsqu'ils existent, ne sont pas à traduire.*

ESPAGNOL

Thème

Elle marchait seule comme une jeune femme pauvre, bien prise dans une de ces robes noires qui font l'honneur des Napolitaines. J'allais peindre leur reine comme cela, en noir. Elle souriait. Je la vis, et comme si j'avais été le fringant François-Marius, je l'abordai. L'*abbordaggio** à l'italienne auquel je ne m'étais jamais risqué. Je lui expliquai que j'étais un peintre qui cherchait des modèles. Elle répondit comme si elle était la reine Caroline incognito. Elle y mit aussi – avec la hauteur – la douceur des reines démasquées qui, se sachant reconnues et souveraines, font extrêmement attention à votre personne. Elle me fixa en me parlant. Elle, au moins, n'avait pas l'accent d'Ajaccio. Je ne l'ai pas bien écoutée. Elle sentit que je disais vrai. C'est rare, en Italie, ceux qui racontent aux jeunes femmes qu'ils sont des peintres qui cherchent des modèles, et qui disent vrai. Elle me suivit.

Je ne me suis jamais expliqué cette rencontre.

Adrien Goetz, *La dormeuse de Naples*,
Ed. Passage, 2004, p. 24

* *abbordaggio*, sans traduction.

ESPAGNOL

Expression écrite

Libertad, privacidad, dinero

Aunque a primera vista esta idea nos puede parecer descabellada e impracticable, lo cierto es que los avances tecnológicos han hecho posible que en esta segunda década del siglo XXI nos podamos plantear vivir en un mundo en el que no exista intercambio físico de billetes y monedas. No podemos olvidar que un escenario así ayudaría de forma significativa en la lucha contra la inseguridad ciudadana y contra ciertos tipos (no todos) de blanqueo de capitales.

No obstante, a la vez que se plantean supuestas quiméricas virtudes de una sociedad sin dinero en metálico, surgen claras dudas respecto al posible ataque que esto supone para las libertades individuales. Con la desaparición del efectivo, el consumidor pierde completamente el anonimato que le brinda esta modalidad de pago para adentrarse en el mundo del "rastreo electrónico". La cuestión es que nadie puede negar que, por muchas medidas de seguridad o garantías legales que se exijan a las entidades financieras, toda transacción electrónica es susceptible de dejar un rastro que, dependiendo de como se trate, podría constituir una información muy valiosa puesto que permite evaluar y definir aspectos de la personalidad y del comportamiento de los ciudadanos en función de sus compras y pagos.

Afortunadamente, de forma paralela al desarrollo tecnológico que nos ha permitido plantearnos este mundo feliz sin dinero, los ordenamientos jurídicos modernos han ido extendiendo progresivamente sobre la sociedad una fina capa de protección legal para inmunizar frente a los posibles abusos o intrusiones que las innovaciones técnicas de toda índole pudieran provocar en la esfera más personal de los ciudadanos.

Se trata de la consolidación del derecho a la autodeterminación informativa como barrera frente a posibles limitaciones que, por razón de la tecnología o por cualquier otra, pudieran imponerse a la privacidad de los individuos. Todos los ciudadanos tienen derecho a conocer, controlar y decidir en todo momento el trato que otras personas o entidades hacen de sus datos personales y demás información sobre sí mismos.

Este principio, es una de las bases de toda sociedad democrática que tenga como fundamento garantizar el libre desarrollo de la personalidad de sus ciudadanos, y se inserta dentro de nuestro derecho fundamental a la intimidad, el honor y a la propia imagen.

Ibán Díez
El País 2/9/2010

Pregunta Nº 1. ¿Cómo plantea el autor el tema del progreso tecnológico frente a las libertades individuales ? (70-120 palabras).

Pregunta Nº 2. ¿Le parece que estamos en una sociedad en la cual el ciudadano va perdiendo su autonomía y su libertad de desarrollo o por el contrario las innovaciones técnicas le permiten ser más libre ? Desarrolle su punto de vista (110-200 palabras).